Versement d’une prime aux agents exerçant leurs missions au contact avec le public ou sur l’espace public



Depuis le début de la période de confinement les agents exerçant leurs missions au contact avec le public ou sur l’espace public perçoivent une prime d’un montant de 35 euros nets pour chaque journée de travail.

L’UNSA demande que cette prime soit également versée aux agents qui, même s’ils n’exercent pas leurs missions au contact avec le public ou sur l’espace public, se déplacent sur leur lieu de travail.

En outre, si nous connaissons la date de d’instauration de cette prime, pour l’instant, sa date d’extinction est un mystère.